



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Renouvellement de concession à la commune de SAINT-PALAIS-SUR-MER des plages de La Grande Côte, de Nauzan, de Bureau, du Platin

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du jeudi 21 février 2019 au vendredi 8 mars 2019 inclus, à une enquête publique préalable au renouvellement de concession à la commune de SAINT-PALAIS-SUR-MER des plages de La Grande Côte, de Nauzan, de Bureau, du Platin.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Commune de SAINT-PALAIS-SUR-MER 1 avenue de Courlay BP 50402 St Palais sur Mer 17207 Royan Cedex.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Le dossier sera consultable sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Les observations seront consultables sur le site internet de la Préfecture et seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau des affaires environnementales, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PALAIS-SUR-MER 1 avenue de Courlay BP 50402 St Palais sur Mer 17207 Royan Cedex où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de SAINT-PALAIS-SUR-MER 1 avenue de Courlay BP 50402 St Palais sur Mer 17207 Royan Cedex, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Claude BAILLIF, Ingénieur EDF en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de SAINT-PALAIS-SUR-MER, dans les conditions suivantes :

- Jeudi 21 février 2019 de 9h30 à 12h30
- Mercredi 27 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 8 mars 2019 de 13h30 à 16h30

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de renouvellement de concession au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Mairie de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de SAINT-PALAIS-SUR-MER pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.